



I. Identification de la mission

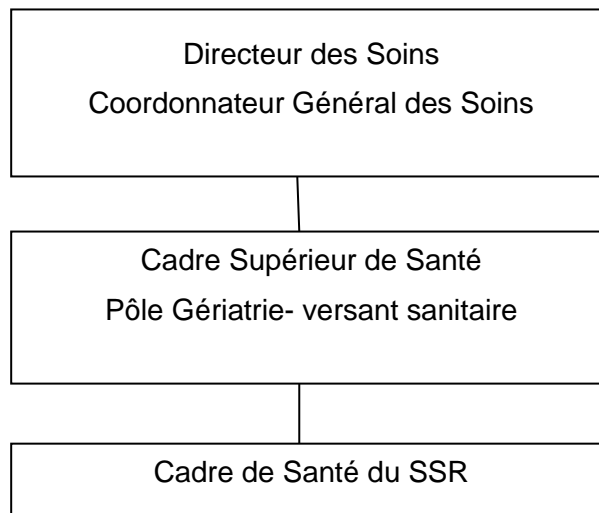
Au sein du Centre Hospitalier de Saumur, membre de l'équipe de rééducation, le Masseur Kinésithérapeute élabore un diagnostic kinésithérapique et des objectifs de soins.

Il met en œuvre des actes et techniques de soins de rééducation de façon manuelle ou instrumentale dans un but thérapeutique ou non pour favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé physique, psychique et sociale et la gestion du handicap.

Il intervient sur prescription médicale au sein de tous les services de l'établissement ; Pédiatrie, Maternité, Cardiologie, USIC-USC, Médecine Polyvalente Neuro Pneumo, Médecine Interne, Court Séjour Gériatrique, SSR, EHPAD, Psychiatrie.

II. Organigramme

▪ Liaisons hiérarchiques :



▪ Liaisons fonctionnelles :

- Equipes médicales des unités de soins
- Equipes paramédicales des unités de soins
- Cadres de santé
- Autres professionnels du service de rééducation

III. Responsabilités spécifiques à la mission

- Conseil, éducation, prévention et dépistage en kinésithérapie et en santé publique
- Etudes et recherches dans les domaines en lien avec la kinésithérapie, la rééducation, la réadaptation et la réhabilitation
- Examen, recueil de données, d'informations et diagnostic nécessaire à l'intervention du kinésithérapeute
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- Interventions et soins en kinésithérapie
- Organisation des activités et gestion des ressources
- Organisation et coordination des soins
- Veille professionnelle et développement professionnel continu
- Participation aux staffs soignants, aux réunions de service

IV. Les activités liées aux missions

- Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence
- Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention et dépistage en kinésithérapie et en santé publique
- Conduire une relation dans un contexte d'intervention kinésithérapique
- Elaborer un diagnostic en kinésithérapie
- Gérer les matériels et ressources de la structure
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation
- Mettre en œuvre les activités de rééducation, de réadaptation et de réinsertion dans le domaine de la kinésithérapie
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Etre en relation avec les fournisseurs d'orthopédie médicale et orthoprothésiste pour la fourniture et la pose de matériels

V. Qualifications et qualités requises

- Diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute (DEMK)
- Une expérience professionnelle n'est pas requise, mais une forte motivation est souhaitée
- Connaissance des outils informatiques
- Connaissance et respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Etre organisé, avoir le sens des responsabilités, avoir l'esprit d'équipe, être force de proposition.
- Permis de conduire souhaité

VI. Règles d'absence et de suppléance

Les absences seront planifiées en concertation avec les autres membres du service de rééducation et validées par l'encadrement..

VII. Les conditions de travail

- A temps plein ou à temps partiel
- En journée de 7h30 de travail avec 1h de pause méridienne
- Repos Hebdomadaire les samedi et dimanche
- 14 RTT par an pour un temps plein
- Une astreinte opérationnelle de kinésithérapie respiratoire par roulement peut être mise en place en période hivernale le samedi et le dimanche matin en fonction de la situation épidémique et du besoin.